



INTERPELLATION

Auteur PLR/FDP, par Sonia Tauss-Cornut
Objet Parkings d'échange (P+R) dans le Chablais - Etude de planification intercantonale
Date 16/03/2023
Numéro 2023.03.073

Nous avons pris connaissance avec inquiétude du rapport Parkings d'échange (P+R) dans le Chablais - Etude de planification intercantonale, daté d'octobre 2022.

Etude commandée conjointement entre le service de la mobilité du Canton du Valais, de Vaud et de Chablais Région.

Au terme de cette étude, Chablais Région arrive à la conclusion que le développement des transports publics dans le Chablais aura pour conséquence de réduire considérablement la demande en place de stationnement à proximité des gares CFF importantes (Aigle, Bex, Villeneuve) et propose dès lors de réduire le nombre de places P+R.

A titre d'exemple, il est proposé de supprimer jusqu'à 218 places des 351 que compte le P+R d'Aigle, ou 59 des 80 du P+R de Bex, estimant que les pendulaires se contenteront à terme de parking relais à proximité de chez eux.

De notre point de vue, cette approche relève d'une vision dogmatique et déconnectée de la réalité des citoyens du Chablais valaisan. Si l'on salue les efforts qui ont été menés pour améliorer la desserte des TPC, force est de constater qu'un pendulaire ne saurait décemment être contraint de se garer du côté valaisan de la région, pour emprunter ensuite un bus ou l'AOMC, afin de se rendre enfin à Aigle ou à Bex pour prendre le train. La multiplication des changements sur le parcours, la perte d'autonomie et de confort seront des facteurs rédhibitoires pour ceux qui s'astreignent encore aujourd'hui aux transports publics.

Nous sommes convaincus qu'une telle politique encouragera indubitablement les utilisateurs actuels des transports publics à revenir à d'anciennes habitudes de transport individuel. La qualité de vie des habitants du Bas-Valais s'en trouvera impactée négativement.

Pour notre groupe, il est indispensable de rejeter toute réduction de l'offre P+R, du moins tant qu'une connexion directe des chemins de fer ne sera pas assurée du côté valaisan du Rhône.

Conclusion

Dès lors, nous vous demandons de bien vouloir répondre à nos interrogations :

- Est-ce que le département a approuvé ce rapport, et fait siennes les conclusions de ce rapport ?

- Est-ce que service de la mobilité est conscient de la perte de qualité de vie pour les citoyens du district qui découlerait indubitablement de la mise en oeuvre de cette planification ?
- Pouvez-vous exposer pour quelle raison cette planification ne tient-elle pas compte des projets de développements de la ligne CFF du Simplon par Monthey ainsi que de la ligne Sud-Léman ?